



Changement de statut étudiant salarié

Par Visiteur

Je suis étudiant étranger, je viens d'achever mes études supérieures (Master 2, Bac+5) que j'ai intégralement effectué en France. Durant mes deux dernières années d'études, j'ai effectué un stage en alternance (convention de stage). L'employeur me propose un CDI, par conséquent je doit faire un changement de statut. Un des documents demandé pour faire cette démarche est la justification de recherche d'emploi. L'employeur doit justifier qu'il a effectué des recherches, a passé des annonces, avant de m'embaucher. Aucune recherche n'a été faite évidemment, car je suis dans l'entreprise depuis 2 ans en tant que stagiaire. Mon poste est en relation directe avec mes études.

Ma question est la suivante :

est-ce que la justification de recherche d'emploi est obligatoire dans tous les cas ?

J'ai entendu parlé que ce n'est pas obligatoire s'il s'agit d'une création d'un poste (ce qui est le cas, car il n'y avait personne sur mon poste avant moi), est-ce que c'est vrai ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

est-ce que la justification de recherche d'emploi est obligatoire dans tous les cas ?

J'ai entendu parlé que ce n'est pas obligatoire s'il s'agit d'une création d'un poste (ce qui est le cas, car il n'y avait personne sur mon poste avant moi), est-ce que c'est vrai ?

Malheureusement la loi ne distingue pas les cas où il y a création de poste. Autrement dit votre employeur doit fournir cette attestation.

Cordialement

Par JadeShen

Bonjour les amies. ca fait deux mois que je me suis inscrit et je suis contente de vous dire que je m'y plait beaucoup.

[url=http://www.cadeauxfolies.fr/idees-cadeaux/]cadeau[url]